

SÉCURITÉ

La journée sécurité: une première édition couronnée de succès!

Le samedi 1^{er} juin a eu lieu une toute première journée sécurité à Lac-Delage. Cet événement est le fruit du travail acharné du Comité de sécurité citoyenne de la ville de Lac-Delage présidé par notre conseillère municipale, madame Christiane Gosselin. Ce nouveau comité est formé de citoyens de Lac-Delage, à savoir : mesdames Catherine Beck, Mylène Giguère, Nancy-Anne Walsh, monsieur Daniel Landry et d'une collaboratrice du CIUSS, madame Roxane Paradis-Fortier.

Près de 300 personnes ont participé à cet événement et ont pris connaissance de différentes facettes des risques qui nous entourent. Toutefois, cette activité visait principalement à sensibiliser les membres de notre communauté à un meilleur partage de la route (piétons, cyclistes, automobilistes), au bénéfice d'un plus grand sentiment de sécurité et d'un vivre-ensemble plus harmonieux.



Le succès de cette journée a été rendu possible grâce à la participation de nos partenaires qui ont su susciter l'intérêt des visiteurs. Nos remerciements vont à :

- La Sureté du Québec
- Control Routier – SAAQ
- Le Service des incendies de Stoneham
- La Fondation Sécurité routière du CAA
- Le Manoir du Lac-Delage
- Empire 47
- Aux bénévoles du mouvements Scouts Canada
- Au regroupement Solidarité famille et sécurité routière

Le comité organisateur tient à remercier les bénévoles, les employés de la Ville, ainsi que le monsieur le maire qui ont contribué à la réalisation et au succès de cet événement. ■



Merci
de ralentir pour
ma sécurité

La Ville a acheté dix (10) affiches « Souriez et ralentissez » qui seront posées à différents endroits sur le territoire ainsi que deux autres silhouettes d'enfants comme celle sur la rue des Crans. Cette signalisation a pour but de sensibiliser et de faire penser aux gens de faire attention à la vitesse sur nos routes.



NOUS JOINDRE

BUREAU MUNICIPAL

24, rue Pied-des-Pentes, Lac-Delage (Québec), Canada G3C 5A4

Téléphone : 418 848-2417
Télécopieur : 418 848-1948
Courriel : ville@lacdelaqc.ca
Site Internet : www.lacdelaqc.ca

Heures d'ouverture de 8 h 30 à 12 h
Du lundi au jeudi et de 13 h à 17 h

Pour rencontrer un membre du personnel municipal à un autre moment, veuillez prendre un rendez-vous par téléphone ou par courriel à l'aide des informations indiquées ci-dessus.

NUMÉROS IMPORTANTS

Travaux publics	418 264-0592
Urgence (soir et fin de semaine)	418 264-0820
Écocentre Québec	418 641-6004
Sûreté du Québec, poste de Lac-Beauport	418 841-3911
Bureau de poste	418 848-3380
CLSC La Source	418 849-2572
Hydro-Québec	1 800 790-2424
Info-Santé	811
Centre antipoison du Québec	1 800 463-5060
SOPFEU (Incendie de forêt)	1 800 463-3389

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Les prochaines séances du conseil se tiendront les :

scéance ordinaire : 10 juin et 8 juillet 2019 à 19h30

Un service de gardienne est disponible sur place. Réservez votre place par téléphone au 418 848-2417.

BRANCHEZ-VOUS !

Restez informé et inscrivez-vous à l'infolettre pour les citoyens au **lacdelaqc.ca**.

Suivez notre page **Facebook** pour être informé des tout derniers développements !

BABILLARD MUNICIPAL

FERMETURES

L'Hôtel de Ville est fermé le lundi 24 juin pour Fête Nationale, ainsi que le lundi 1^{er} juillet pour la fête du Canada

RAPPEL - TAXES MUNICIPALES

2^e versement de taxes municipales :
12 juin 2019

3^e versement de taxes municipales :
12 septembre 2019

TRAVAUX DE VIDANGE DE L'ÉTANG NO.3 À L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Nous désirons informer les citoyens que des travaux de vidange de l'étang no.3 seront effectués dans la semaine du 17 juin et que cela peut occasionner un peu de bruit considérant que le pompage se fera en continu (jour et nuit) durant deux à trois jours. Ces travaux sont exigés par le Ministère de l'environnement et doivent être effectués le plus rapidement possible. Nous demandons votre collaboration afin d'être prudent lors des marches dans le secteur durant cette semaine, il y aura des déplacements de la machinerie pour la mobilisation et démobolisation de l'équipements. Pour ce qui est des odeurs, cela ne devrait pas occasionner plus d'odeur qu'actuellement près des étangs. ■

**Aînés-nous
à vous aider!**

**CABCC**
Centre d'action bénévole du Contrefort

Aînés-nous à vous aider!

Vous avez 50 ans et plus ?

Vous voulez obtenir de l'information sur les ressources et les services du milieu

Vous avez besoin d'être accompagné(e) dans vos démarches?

Nous pouvons vous aider à trouver les ressources pouvant répondre à vos besoins, et ce, de manière gratuite et confidentielle.

Pour plus d'information contactez :

Josée Lessard
Travailleuse de milieu

Stoneham-et-Tewkesbury
Lac- Beauport/Lac-Delage
Notre-Dame-des-Laurentides

Cellulaire : 418-933-5483

PUBLICITÉ DANS VOTRE JOURNAL LOCAL

Vous désirez avoir une publicité dans le journal Le Delageois? Il suffit de nous transmettre un courriel à l'adresse ville@lacdelaqc.ca ou d'appeler au 418 848-2417. C'est avec plaisir que nous travaillerons avec vous à la promotion de votre projet ou de votre entreprise.

TUTORAT EN MATHÉMATIQUE

418 255-0875
lucie_bernier@hotmail.com

Lucie
Bernier



Juin

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Juillet

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

■ Déchets
 ■ Recyclage
 ■ Compost
 ■ Feuilles
 ■ Monstres

BABILLARD MUNICIPAL

Le verger du lac-delage, le verger du bonheur et des générations futures!

Samedi le 25 mai dernier s'est tenue l'activité de plantation de pommiers dans le cadre des célébrations du 60^e anniversaire de notre ville.

Je tiens à remercier les citoyens et citoyennes pour leur participation enthousiaste à cette activité. Près de 35 familles, comptant des membres de toutes les générations ont contribué au projet.

Sans la participation de tous et toutes ce projet que j'ai proposé à la Ville serait resté lettre morte. Le verger est maintenant notre bien commun et celui des générations futures. Bravo!

Cette activité s'inscrit dans une volonté de rappeler l'histoire et mettre en valeur le patrimoine de Lac-Delage. La famille Gails, autrefois propriétaire des terrains de notre ville, a planté au début du 20^e siècle des pommiers dans

le secteur de la haute-ville. Ces pommiers,



dont certains subsistent encore aujourd'hui, rappellent le passé agricole de Lac-Delage. La plantation de 60 nouveaux pommiers, dans le cadre des fêtes du 60^e anniversaire, vise à perpétuer cette tradition horticole.

Nous avons célébré le 25 mai l'enracinement. L'enracinement de certains arbres, mais également l'enracinement d'une communauté, qui se mobilise pour entretenir et développer son sentiment d'appartenance. À une époque de plus en plus individualiste, ce geste a le mérite de nous rapprocher et de contribuer à la qualité de notre milieu de vie.

Je désire remercier le conseil de ville pour le financement de ce projet ainsi que les employés municipaux Josée Desmeules, Mélissa Turmel, Louis-Philippe Barette, Sydney Lavoie et Jean-Christophe Drolet pour le dévouement envers la Ville de Lac-Delage.

Longue vie au verger!

Charles Breton-Demeule, citoyen

MERCI POUR LA
COMMANDITE DE
POMMES LORS DE
L'ACTIVITÉ

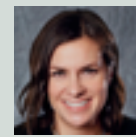


CONSEIL MUNICIPAL



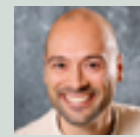
Maire
M. Guy Rochette
mairie@lacadelage.qc.ca

- Représentant à la table des maires à la MRC de la Jacques-Cartier;
- Liaison avec les autres paliers de gouvernement et la Ville de Québec;
- Communication avec les citoyens;
- Développement économique et immobilier;
- Superviser et appuyer les conseillers dans leurs responsabilités respectives.



Conseiller #1
Responsable des finances, administration et communication
Mme Jannys Landry
jlandry@lacadelage.qc.ca

- Ressources humaines;
- Responsable du bénévolat et botins des ressources;
- Accueil des nouveaux citoyens;
- Site internet, Facebook et journal Le Delageois;
- Ententes intermunicipales;
- Budget et rapport financier;
- Comptes payables;
- Substitut à la sécurité publique.



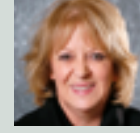
CONSEILLER #4
Responsable aux loisirs et à la culture
M. Alexandre Poupart
apoupart@lacadelage.qc.ca

- Ententes intermunicipales sur les loisirs et la culture;
- Liaison avec les divers intervenants en matière de loisirs et culture;
- Comité de la famille;
- Aînés;
- Politique familiale;
- Comité culturel;
- Optimisation des services et activités de loisirs et de culture à Lac-Delage;
- Substitut à l'environnement.



CONSEILLER #2
Responsable des travaux publics et voirie
M. Alexandre Morin
amorin@lacadelage.qc.ca

- Entretien du réseau routier;
- Déneigement;
- Entretien des bâtiments;
- Entretien et amélioration des infrastructures;
- Embellissement et amélioration de la visibilité et propreté de la Ville;
- Liaison avec le Ministère des transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
- Substitut à l'urbanisme et au CCU.



CONSEILLER #5
Responsable de la sécurité publique
Mme Christiane Gosselin
cgosselin@lacadelage.qc.ca

- Sécurité civile (mesures d'urgence);
- Protection de la personne et propriété;
- Sécurité incendie et premier répondant;
- Transport collectif;
- Application des règlements municipaux;
- Substitut aux finances, administration et communication.



CONSEILLER #6
Responsable de l'environnement
M. Jonathan Baker
jbaker@lacadelage.qc.ca

- Usine de filtration;
- Assainissement des eaux;
- Matières résiduelles et matières recyclables;
- Entente Écocentre avec la Ville;
- Protection du lac et règlementation;
- Diagnose du lac (liaison avec l'APPEL);
- Substitut aux travaux publics.



CONSEILLER #3
Responsable de l'urbanisme
M. Marc Boiteau
mboiteau@lacadelage.qc.ca

- Comité consultatif d'urbanisme (CCU);
- Mise en valeur du territoire;
- Mise à jour du plan d'urbanisme de la Ville selon le schéma d'aménagement;
- Développement domiciliaire;
- Substitut aux loisirs et à la culture.



Une équipe de passionnés
à l'écoute de vos besoins

desjardins.com/caisse-charlesbourg
418 626-1146

Desjardins
Caisse populaire de
Charlesbourg

Barbecue: mode d'emploi

L'été est à nos portes et nous sommes emballés à l'idée de cuisiner en plein air! Cependant, bien que le barbecue au propane ou au gaz naturel soit un appareil sécuritaire, il importe de savoir comment l'utiliser, l'entretenir et l'entreposer. En effet, l'appareil de cuisson et son combustible comportent des risques de blessures, d'explosion et d'incendie.

INSTALLEZ VOTRE BARBECUE DANS UN ENDROIT SÉCURITAIRE

Votre appareil doit être :

- utilisé à l'extérieur, dans un endroit bien aéré. Une aération insuffisante peut mener à une intoxication au monoxyde de carbone (CO), un gaz incolore et inodore qui peut être mortel;
- installé sur une surface solide et stable, loin de toute circulation ou aire de jeu;
- à une distance de dégagement sécuritaire par rapport à tout objet ou matière combustible tels murs, portes, arbres, etc., comme le suggère le manuel d'instructions.



Les symptômes d'une intoxication au monoxyde de carbone se manifestent par des nausées, des étourdissements, des maux de tête, de la somnolence, des vomissements, etc. Seul un avertisseur de CO peut détecter la présence du gaz toxique.

UN APPAREIL PROPRE ET BIEN RACCORDÉ

Afin de prévenir les fuites de gaz et les dangers reliés à une mauvaise combustion du propane et du gaz naturel, appliquez les quelques mesures de prévention suivantes avant la première utilisation de la saison ou dès que vous raccordez une bonbonne de gaz à votre appareil :

- effectuez un test d'étanchéité des conduits et des raccords avec de l'eau savonneuse;
- nettoyez et vérifiez tous les brûleurs, conduits d'alimentation et autres composantes de votre appareil. La flamme produite devrait être bleue;
- assurez-vous qu'il n'y a pas d'accumulation de graisse susceptible de s'enflammer;
- référez-vous à la fiche d'entretien suggérée dans le manuel d'instructions de votre appareil.



Une odeur rappelant les œufs pourris est ajoutée au propane pour faciliter la détection des fuites. Une accumulation de gaz peut représenter un risque d'explosion; soyez alertes! Surtout, n'utilisez jamais une flamme vive pour tester une fuite de gaz et évitez de fumer à proximité d'un barbecue.

POUR L'ALLUMAGE

Au moment de l'allumage, évitez de vous pencher au-dessus de l'appareil et procédez selon les étapes suivantes :

1. Assurez-vous que les commandes de contrôle de gaz sont fermées.
2. Ouvrez le couvercle du barbecue afin d'évacuer le gaz pouvant s'y être accumulé.
3. Tournez lentement le robinet de la bonbonne de gaz en position ouverte au maximum.
4. Ouvrez une des commandes de contrôle de gaz et actionnez l'allumeur intégré ou insérez un briquet à long bec ou une longue allumette dans l'orifice près du brûleur associé à la commande de contrôle qui est ouverte.



Attention! Si votre barbecue ne s'allume pas dès les premiers instants, fermez la commande de contrôle de gaz et laissez ventiler complètement l'appareil avant de réessayer. Plusieurs minutes peuvent s'avérer nécessaires. Au besoin, référez-vous au manuel d'instructions.

PENDANT SON UTILISATION

- Surveillez en permanence un barbecue en fonction;
- Pour éviter les accidents ou les brûlures, gardez une distance sécuritaire entre vous et l'appareil et ne déplacez jamais le barbecue lorsqu'il est allumé.

POUR L'ÉTEINDRE

1. Fermez le robinet de la bonbonne de gaz. Ainsi, le gaz contenu dans les conduits s'échappera et brûlera complètement.
2. Lorsque la flamme est éteinte, mettez toutes les commandes de contrôle de gaz en position fermée (OFF).
3. Refermez le couvercle du barbecue.

MESURES D'URGENCE

Malgré tous ces conseils, si un accident survenait en raison d'un oubli ou d'une négligence, voici quelques comportements sécuritaires à adopter :

1. Évacuez immédiatement les lieux;
2. Composez le 9-1-1 ou communiquez avec les services d'urgence;
3. Coupez l'alimentation en gaz de l'appareil si le robinet de la bonbonne de gaz est accessible sans danger.

LE TRANSPORT

Que les bonbonnes de propane soient pleines ou vides, voici 3 règles de base à retenir lors de leur transport :

1. Assurez-vous que le robinet de la bonbonne est bien fermé et qu'un bouchon d'étanchéité ou un capuchon anti-poussière est présent;
2. Gardez la bonbonne bien immobilisée et debout;
3. Assurez-vous de ventiler adéquatement l'espace dans lequel est placée la bonbonne en entrouvrant, par exemple, une fenêtre du véhicule ou la porte du coffre arrière.



Consultez la documentation Votre sécurité et le propane et référez-vous au Règlement sur le transport des matières dangereuses.

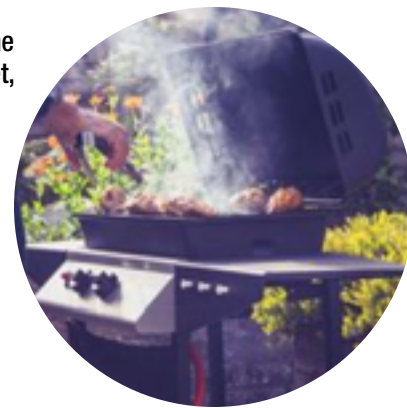
LE REMPLISSAGE

Le remplissage des bonbonnes de propane doit être effectué dans certaines conditions :

- La personne responsable du remplissage doit détenir un certificat de compétence en ce domaine valide et délivré par Emploi-Québec;
- Une bonbonne défectueuse ou datant de plus de 10 ans ne devrait jamais être remplie.

L'ENTREPOSAGE

- Toute bonbonne de propane à remplissage multiple doit être entreposée à la verticale et à l'extérieur d'un bâtiment, et ce, été comme hiver (évitez d'entreposer les bonbonnes de gaz dans un cabanon, un garage, etc.);
- Installez les bonbonnes à la verticale et à l'abri des chocs et des rayons du soleil ou de toute autre source de chaleur potentielle afin d'éviter que la pression interne du récipient augmente;
- Rapportez toute bonbonne vide, défectueuse ou de plus de 10 ans chez un fournisseur de propane;
- Ne jetez jamais une bonbonne de propane aux ordures. Elle pourrait contenir suffisamment de gaz pour provoquer une explosion. ■



SÉCURITÉ

Chiens en laisse – Rappel sur la réglementation

Afin de parvenir à une saine cohabitation entre animaux, propriétaires et gardiens d'animaux et les citoyens, plusieurs règlements ont été adoptés au fil des années et sont en vigueur sur le territoire de la Ville de Lac-Delage.

À cet égard, la municipalité tient à rappeler aux citoyens que selon l'article 23 du règlement G-2017-02, il est strictement interdit de laisser un animal en liberté, hors des limites du bâtiment, du logement ou du terrain de son gardien. L'animal doit être tenu en laisse et être accompagné d'une personne qui en a le contrôle lorsqu'il quitte ces limites.

L'objectif de la réglementation est une saine cohabitation entre tous les citoyens. ■



RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Utilisation des pesticides et des fertilisants

En vue d'empêcher la contamination des eaux du lac ou des cours d'eau, la ville de Lac-Delage a adopté le *Règlement régissant l'utilisation des pesticides et des fertilisants (no. E-2003-01)* lequel s'appliquant à l'ensemble du territoire.

Ce règlement interdit à tout utilisateur de procéder à l'épandage de pesticides et de fertilisants.

QUELQUES DÉFINITIONS

- **Épandage**: tout mode d'application de fertilisants et de pesticides en granules, en poudre ou en liquide.
- **Fertilisant**: tout apport artificiel de nourriture chimique ou organique favorisant la croissance des plantes.
- **Pesticide**: toute substance ou tout micro-organisme destiné à contrôler, détruire, amoindrir, attirer ou repousser, directement ou indirectement un organisme nuisible, nocif ou gênant pour l'être humain, la faune, la végétation, les récoltes ou pouvant affecter la nappe phréatique ou les autres biens, ou destiné à servir de régulateur de croissance de la végétation, à l'exclusion d'un médicament

QUELQUES EXCEPTIONS

Un épandage de pesticides pourra être autorisé dans le cas d'infection mettant en péril la santé des végétaux, et ce, aux conditions suivantes:

- a) présenter un avis d'expert démontrant la nécessité de l'épandage;
- b) obtenir un certificat d'autorisation de la Ville de Lac-Delage.

Par ailleurs, l'épandage de fertilisants est toléré dans les plates-bandes situées au-delà de 30 mètres du lac et des cours d'eau. Cette distance est mesurée à partir de la ligne des hautes eaux.

SANCTIONS ET PÉNALITÉS

Toute personne qui contrevient au présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 150\$ pour une première infraction et d'une amende de 300\$ pour une récidive (frais de la poursuite en sus). ■



Carrossier ProColor

Garage Recommandé CAA Québec

Clé Verte

Votre voiture est endommagée ?

Appellez: **Eric Blais**
418 561-0084

Service d'estimation à domicile.

Nous faisons affaire avec tous les assureurs du Québec
Nous remplaçons aussi des vitres d'auto!

La création de la Ville de Lac-Delage (1959-2019) 3^e partie

SAVIEZ-VOUS QUE...

Le Manoir du Lac-Delage

La construction du manoir du Lac-Delage se déroule au cours de l'hiver 1963-1964 selon les plans de l'architecture-urbaniste Isaac Miron (figures 16 et 17). Le manoir se compose de deux corps de bâtiment distincts reliés entre eux. Le premier corps de bâtiment de plan circulaire comporte les parties publiques du manoir avec les aires d'accueil, les vestibules ainsi que le grand salon-bar qui occupe l'étage supérieur (figure 18). Largement vitré, le salon permet aux visiteurs d'avoir une vue sur les montagnes et le lac. Le sous-sol de la rotonde est réservé aux skieurs. Le second corps de bâtiment de plan rectangulaire comporte les chambres, et son traitement architectural est plus sobre. Dans l'ensemble, l'architecte privilégie l'emploi du bois, de poutres de bois lamellé et de pierre afin de donner un caractère rustique.



figure 19



figure 20



figure 16

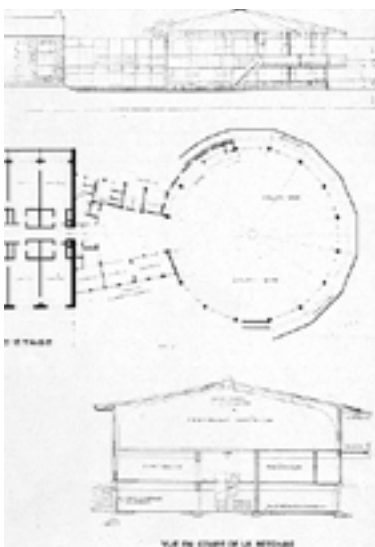


figure 17



figure 18

Lors des travaux réalisés entre 1962 et 1964, les promoteurs entreprennent l'aménagement de plusieurs infrastructures. Un quai d'accès au lac est aménagé, alors qu'un remonte-pente est installé afin de desservir le centre de ski (figures 19 et 20). De plus, un réservoir souterrain d'eau, un réseau d'aqueduc

et des bornes-fontaines sont mis en place dans la perspective de la construction prochaine de plusieurs demeures. Selon un article paru dans la revue d'architecture Bâtiment, une trentaine de villas et une usine de filtration des eaux réalisée selon les études de la firme d'ingénieurs Lemieux, Tétrault et Lalande devaient être mis en chantier dès l'été de l'année 1964.

La trame urbaine est encore très peu développée en 1964 alors que la population permanente est inférieure à une quinzaine d'habitants. La ville est accessible par le boulevard Talbot jusqu'à Stoneham puis par la route dite de la Roche Plate. Elle est également accessible par le chemin de la Grande-Ligne à partir de Lac-Saint-Charles. À la route qui contourne le lac par le nord et qui apparaît dès 1944, s'ajoute l'avenue des Monts qui mène au futur développement situé au nord-est du lac. Une partie du terrain dans le secteur de l'avenue des Monts a d'ailleurs été préparée en vue de la construction de plusieurs demeures. Deux rues ont été aménagées au nord du lac : la rue Pieds-des-Pentes et la rue du Manoir. La rue Pieds-des-Pentes se prolonge en direction de l'ouest, mais elle ne

contourne pas encore le lac. La rue du Manoir suit le tracé de l'ancien chemin du Curé qui relie Rockland Farm et la 1^{re} Avenue à Lac-Saint-Charles. L'ancien chemin servait au curé qui devait se déplacer entre Lac Saint-Charles et Stoneham. Une nouvelle route contourne le lac par le sud puis remonte vers le nord. Elle sera fermée par la suite.

La ville se développe lentement après cette première phase intensive de construction. Aussi à la fin des années 1960 la ville de Lac-Delage a-t-elle peu évoluée, et elle compte encore moins de vingt résidents permanents en 1966. Le secteur de l'avenue des Monts comporte maintenant quelques demeures éparses. Le secteur situé à proximité du manoir a peu changé, alors que le secteur situé à l'ouest du manoir tarde à prendre de l'ampleur.

Entre 1966 et 1972, la ville de Lac-Delage croît de manière soutenue. Le secteur de l'avenue des Monts comporte vingt-huit propriétés en 1972, alors qu'une cinquantaine de bâtiments s'élève à proximité du manoir et du centre de ski. Le secteur de l'avenue des Monts se compose de l'avenue du Verger, de l'avenue des Cimes, de l'avenue du Refuge ainsi que de la rue des Sources et de la rue des Crans. L'avenue des Monts existe, mais elle ne compte aucun bâtiment. Ce secteur qui occupe l'emplacement d'un ancien verger se compose essentiellement de propriétés bifamiliales bâties selon un nombre restreint de plans-types facilement identifiables (figure 21). L'avenue du Verger, par exemple, compte des résidences de type néo-Nouvelle-France qui s'inspirent de la maison urbaine du XVIII^e siècle (figure 22). Le lotissement de ce secteur est très dense, et il comporte la plus haute densité d'occupation du sol de la ville. ■



figure 21

figure 22

LES FAITS SAILLANTS DU RCI 2019-91

Principaux effets sur le territoire de la municipalité

Le nouveau règlement de contrôle intérimaire (RCI 2019-91) de la Communauté métropolitaine de Québec vise à réglementer certaines interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau potable installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency.

Le RCI version 2019 adopte une approche plus souple que le RCI 2016 qui avait d'ailleurs fait l'objet d'une contestation juridique par les municipalités de Lac-Beauport et des cantons unis de Stoneham et Tewkesbury.

Sur le fond, la protection des sources d'eau demeure la raison d'être du RCI 2019 et l'application des normes proposées s'appuie sur quatre (4) grands principes :

- Aménager et développer le territoire autrement;
- Exiger la présence de réseaux d'égout pour les nouveaux développements;
- Adapter les nouvelles constructions au terrain;
- Maintenir le couvert végétal.

Concrètement, le nouveau RCI aura des effets sur l'aménagement des nouvelles rues, le lotissement des futurs développements ainsi que les constructions actuelles et projetées. Voyons ensemble les principaux effets du RCI sur le territoire de Lac-Delage.

LES RUES

À l'intérieur du périmètre d'urbanisation, l'ouverture d'une ou plusieurs rues sera autorisée, mais seulement en présence d'un réseau d'égout municipal ou collectif.

Le prolongement d'une rue existante sera autorisé uniquement dans les cas suivants :

- Construction d'un rayon de virage ou d'une aire de manœuvre sur une longueur maximale de 160 m;
- Raccordement de 2 rues existantes sur une longueur maximale de 300 m entre ces rues.

Mentionnons que sur les rues existantes, dans les secteurs où les services d'égout ne sont pas disponibles, il sera toujours possible de construire une nouvelle résidence avec installation septique.

LE LOTISSEMENT

Le RCI édicte les normes minimales pour tout nouveau lotissement. Les normes minimales qui seront exigées par le RCI varient selon le secteur de vulnérabilité, la présence des services d'égout et le type de construction. Voici les principaux faits saillants en matière de lotissement :

Pour un lot desservi (aqueduc et égouts) en périmètre d'urbanisation dans les secteurs 1 et 2, la superficie minimale du RCI sera de :

- 1 000 m² pour une résidence unifamiliale;
- 750 m² pour une résidence jumelée;
- 400 m² pour une maison en rangée.

Pour un lot non desservi à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, dans les secteurs 1, 2 et 3, la superficie minimale sera de 3 500 m².

LES CONSTRUCTIONS

Pour les constructions, les effets du RCI varient en fonction de la présence ou non d'une construction principale sur le terrain.

Terrain avec une construction résidentielle existante

Dans ce cas, le RCI 2019 est beaucoup moins exigeant que ne le fut le RCI 2016-74. Par exemple, les propriétaires actuels d'une résidence devront s'assurer d'avoir au moins un arbre pour chaque 250 m² de superficie de terrain lorsqu'il y aura ajout de superficie imperméable sur leur propriété. Une superficie imperméable constitue une surface non naturelle qui ne permet pas l'infiltration de l'eau dans le sol.

Terrains lotis sans construction principale et les nouveaux lotissements

Lors d'une demande de permis pour une construction résidentielle, des normes s'appliqueront pour limiter les surfaces dites imperméables et pour maximiser la présence d'arbres sur le terrain à construire.

Ces normes varieront selon la superficie du terrain et elles s'inspirent des normes déjà en application sur le territoire de la Ville de Lac-Delage par le biais du règlement de zonage.

De plus, les constructions, ouvrages et travaux doivent être implantés à l'extérieur des fortes pentes (25 % ou plus) et de leurs bandes de protection.

La nécessité d'avoir un plateau naturel de moins de 10% pour toute nouvelle construction ne s'appliquera plus. Par contre, il ne sera plus possible de construire un bâtiment dans une pente de plus de 25% (pente forte) et dans sa bande de protection.

EN CONCLUSION

En somme, la grande majorité des citoyens dont le projet de construction ne pouvait se réaliser en raison des contraintes du RCI 2016 pourront réaliser leur projet si, bien sûr, celui-ci respecte les normes du nouveau RCI et de la réglementation municipale.

Nous tenons aussi à souligner que l'entrée en vigueur du RCI 2019 sera effective après l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation qui dispose de 60 jours pour en vérifier la conformité aux orientations gouvernementales. Cette période d'attente nous mène donc au début du mois de juin avant que les nouvelles normes soient éventuellement applicables. ■

Estimation de la valeur marchande gratuite



André Huot
Courtier immobilier agréé
418 657-9339



*Lac-Delage.
c'est aussi chez nous!*

www.andrehuot.com

325, rue Marais, Suite 250, Québec (QC) G1M 3R3

FONDS DE LA RÉGION
DE LA CAPITALE-NATIONALE**2^e appel
de projets**

Les personnes souhaitant démarrer une entreprise, les entreprises privées, les coopératives, les organismes à but non lucratif, ainsi que les villes et municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier sont invitées à soumettre leur projet de développement économique dans le cadre du 2^e appel de projets du Fonds de la région de la Capitale-Nationale.

Les intéressés ont jusqu'au **15 août 2019, 12h pour déposer leur demande.**

Pour connaître tous les détails, les critères d'admissibilité et les modalités du Fonds de la région de la Capitale-Nationale, visitez le www.mrc.jacques-cartier.com/fonds-de-la-capitale-nationale/. ■

TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ

Un nouveau titre à prix réduit

Un nouveau titre de transport, valide autant pour le Transport collectif de La Jacques-Cartier (TCJC) que le transport adapté, est maintenant disponible. Le billet privilège, vendu en lisière de 10 unités, est offert au coût de 30\$, soit une économie de 1 \$ par billet par rapport à la lisière de 10 billets réguliers.

Ce titre sera particulièrement prisé des étudiants et des aînés, qui pourront en bénéficier sur présentation d'une pièce d'identité valide. Ce titre sera également valide pour les déplacements intra MRC en transport adapté.

Par ailleurs, les étudiants seront heureux d'apprendre que les tarifs du laissez-passer mensuel privilège demeurent inchangés pour la prochaine année.

DE NOUVEAUX ARRÊTS

Bonne nouvelle pour les usagers qui, depuis le 6 mai dernier, peuvent profiter d'un nouvel arrêt. En effet, pour la ligne desservant Lac-Delage et Stoneham-et-Tewkesbury, l'arrêt René-Lévesque / Cartier est maintenant remplacé par l'arrêt RTC devant le Grand Théâtre. Les horaires des parcours 24 et 71 demeurent inchangés.

Ces ajustements à certains circuits, qui font suite à la consultation tenue l'automne dernier, ont été apportés afin de répondre aux demandes de la clientèle. ■

Pour tous les détails, visitez le www.tcjacquescartier.com.



SDE DE LA JACQUES-CARTIER

**Nouveau programme
pour les jeunes entrepreneurs**

Un nouveau programme financier est maintenant offert aux jeunes entrepreneurs de la région. La MRC de La Jacques-Cartier s'associe au Centre Desjardins Entreprises Québec/Portneuf afin d'offrir Créavenir, un nouveau produit financier.

Ce programme, qui a fait ses preuves dans plusieurs régions du Québec, vise à permettre aux entrepreneurs de 35 ans et moins de développer un historique de crédit, de favoriser leur inclusion financière et de fournir un levier financier complémentaire au financement exigé par d'autres programmes ou financement conventionnel.

Ce nouvel appui financier est en fait un prêt sous forme de marge de crédit non garantie, pouvant s'élever jusqu'à 15 000 \$, à un taux d'intérêt très avantageux. À ceci s'ajoute une carte de crédit de 1 000 \$ et la possibilité de bénéficier jusqu'à 5 000 \$ de subvention. Pour tous les détails, visitez le www.mrc.jacques-cartier.com. ■

**Entrepreneurs de 18 à 35 ans
recherchant financement****Créavenir est pour vous !**www.desjardins.com/creavenir

PRIX DU PATRIMOINE 2019

De remarquables initiatives célébrées

Les initiatives remarquables de citoyens, d'organismes ou de municipalités qui ont fait rayonner ou mis en valeur le patrimoine de la région ont été célébrées le 2 mai dernier à l'occasion de la 5^e édition de la Soirée reconnaissance en patrimoine.

Cette soirée a également été l'occasion d'annoncer les lauréats qui représenteront la MRC aux Prix du patrimoine des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, lors de la journée Célébration patrimoine qui aura lieu le 15 juin prochain dans la région de La Jacques-Cartier. Le préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, M. Michel Beaulieu, se réjouit d'ailleurs « d'avoir l'honneur d'accueillir, pour la toute première fois dans la région, cet événement d'envergure

alors que près de 325 personnes sont attendues ». Dans la catégorie Conservation et préservation, ce sont M. Yvan Nadeau et Mme Andrée Lesueur qui se sont distingués pour la restauration de leur maison ancienne située à Stoneham-et-Tewkesbury. Les travaux de restauration de leur maison à mansarde, qui n'avait jamais été rénovée auparavant, ont permis de préserver son authenticité en plus de plusieurs composantes d'origine ou traditionnelle.

Selon M. Claude Lebel, maire de Stoneham-et-Tewkesbury, « il est important de souligner de telles initiatives citoyennes qui préservent notre patrimoine bâti. Ces maisons anciennes sont des témoins de notre passé. »



Les lauréats 2019 entourés de M. Michel Beaulieu, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier et M. Mike-James Noonan, maire de Shannon

« Les douze candidatures reçues cette année témoignent de l'importance du patrimoine dans notre communauté. Nous devons être fiers de ce patrimoine et le mettre en valeur, afin de le partager et de le transmettre aux générations futures », a souligné le préfet, M. Michel Beaulieu, également maire de Lac-Beauport. ■

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS

Un été festif dans la Jacques-Cartier

En plus de la multitude d'activités plein air à faire dans MRC de La Jacques-Cartier, plusieurs événements animent la région.

15 juin	CÉLÉBRATION PATRIMOINE	Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
28 au 30 juin	RODÉO SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER	Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
14 juillet	XTERRA	Lac-Delage
2 au 4 août	FOIRE BRASSICOLE DE LA JACQUES-CARTIER	Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
14 et 15 septembre	MÉGARELAIS MADAME LABRISKI	Partout dans la MRC
21 septembre	DÉFI GAÏA	Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

Pour connaître tous événements et activités qui ont lieu cet été, surveillez la page Facebook de la MRC, qui vous propose son agenda week-end tous les vendredis, ou visitez le www.mrc.jacques-cartier.com ■



23 juin 2019

13h à 17h
Course de chevaux jupons

Animation - pour tous et jeux style serpent et échelle grandeur nature.

15h
Activité de décoration de chapeaux de cowboy
(INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES)*

16h00 - 16h20 - 16h40
DÉMO POUND avec Mélanie-Anne
3 séances d'initiation au POUND,
un entraînement cardio-rock avec baguettes de "drum"
Accessible pour tous les niveaux - 12 à 112 ans - baguettes fournies sur place

17h30
Cérémonie protocolaire et présentation d'une vidéo
commémorative du 60^e anniversaire de la ville

18h à 20h
Souper Méchoui et musique d'ambiance
(INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES)*

20h00
Spectacle " Mon Party Country "
avec la chanteuse Véronique Labbé

21h30
Feu de joie

23h
Fermeture du site

Information : ville@lacdelaqe.gc.ca

*Inscription nécessaire avant le 12 juin auprès de Mélissa Turmel
au 418 848-2417 ou ville@lacdelaqe.gc.ca
Souper : 15\$ adultes, 10\$ de 10 ans à 16 ans, gratuit enfant



fetenationale.quebec

UN MONDE DE TRADITIONS



La Fête nationale Québec

Québec



Secrétariat à la
Capitale-Nationale
Québec



Sylvain Lévesque
Député de Chauveau

Le lac-delage devient « lac-dejazz » en juillet et août 2019

La Ville de Lac-Delage en collaboration avec le comité des concerts de Jazz revient pour une troisième édition cet été.

L'expérience des concerts de 2017-2018 ayant été concluante, de nouveaux concerts sont prévus cet été sur les terrains du Manoir, sous la pergola face au lac, ou sous la grande tente en cas de pluie.

Les dates à inscrire à vos agendas sont les **19 juillet, 2 et 23 août, à 20 heures.** Les noms des artistes sont encore à confirmer, mais nous souhaitons présenter trois styles de jazz différents avec des surprises étonnantes.



Des informations plus complètes seront publiées prochainement. Les Concerts Lac-De-Jazz sont lancés! Une tradition que nous comptons perpétuer au fil des ans, si nous avons votre support.
Comité des concerts du Lac-DeJazz ■

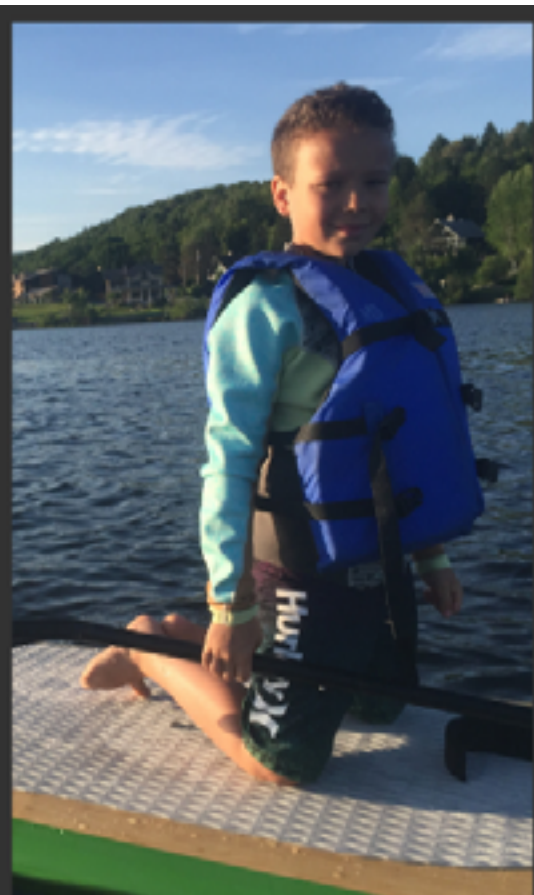
PROCHAINS 5 À 7 DES DELAGEOIS

OCTOBRE ★ MARS ★ MAI



Chers Delageois,
Étant donné que le lieu de rencontre de nos 5 à 7 au Manoir est très très occupé en juin, nous reviendrons en force en octobre prochain.

Au plaisir et bon été à tous!
Jannys Landry



SAMEDI

9h-10h15 SUP initiation en famille
16h Initiation SUP ado 10 ans et +

DIMANCHE

9h30 à 10h45 :

La sécurité en SUP avec les petits.

11h : Initiation au SUP en famille.

18h-19h : Course/ initiation SUP ado. 10 ans et plus.

PAGAYONS EN FAMILLE

6 et 7 Juillet

Activité sans frais



*Organisé par le comité famille
info: jacquescarolina@hotmail.com

*Une inscription par personne, dès le 12 juin sur gorendezvous.com/espaceomshanti

BONNE FÊTE NATIONALE



**ASSEMBLÉE
NATIONALE
DU QUÉBEC**

1680, avenue Lapierre
Bureau 201

418 842-3330

SYLVAIN LÉVESQUE

Député de Chauveau

TOUJOURS PRÉSENT POUR LAC-DELAGE

Oyez! Oyez! Oyez!

Nous vous invitons à venir voir nos extraordinaires pièces de théâtre. Cette année, notre professeur a eu une merveilleuse idée pour présenter nos pièces. Elle a réservé le théâtre du Manoir du Lac-Delage, le mardi 18 juin à 18 h 45.

Pour réaliser nos pièces, nous avons travaillé comme des petits Renardeaux. Nous avons très hâte de présenter notre grand spectacle théâtral.

Nous espérons que vous viendrez en grand nombre. Des billets seront en vente à la porte au coût de 3\$ le 18 juin à partir de 18h30.

Les Renardeaux fouineurs
Classe du 1^{er} cycle
École Freinet de Québec (des Loutres)

Projet de cinéma collectif

Quoi de mieux que de regarder un film avec des amis! Le cinéma estival revient sur une autre formule cette année. La Ville aimerait que ce projet de cinéma revienne aux familles. En fait le concept est simple:

1

La famille doit s'inscrire pour une projection de film de leur choix avant le 25 juin à la ville auprès de Mélissa Turmel au 418-848-2417 ou transmettre un courriel à ville@lacdelaqc.ca en précisant la date choisie ainsi que les coordonnées de la famille qui désire faire un cinéma. Le titre du film que la famille aimerait présenter pourra être transmis à la ville deux semaines avant la parution. Idéalement, un cinéma par semaine à partir de la première semaine de juillet à 19h00 donc voici le choix des dates possibles :

- Jeudi le 5 juillet
- Jeudi le 12 juillet
- Jeudi le 19 juillet
- Jeudi le 26 juillet
- Jeudi le 2 août
- Jeudi le 9 août
- Jeudi le 16 août
- Jeudi le 23 août

2

La Ville s'occupera de faire le calendrier des projections et de faire la distribution des dates par famille, de fournir le matériel de diffusion, d'acheter ou de louer le film et de monter la salle pour la diffusion. Les projections auront lieu dans la salle du conseil à l'hôtel de Ville. Il y aura une page Facebook-cinéma Lac-Delage pour faire connaître les dates et les parutions en temps réels.

3

Si un groupe d'adolescents désirent se regrouper pour faire une projection ou des projections plus tard parmi les dates proposées, vous êtes les bienvenues en autant qu'il y ait supervision d'un adulte.

En espérant que vous participiez en grand nombre à ce nouveau concept de cinéma collectif!

SÉCURITÉ

Soyez visibles, c'est votre responsabilité!

Dans son plan d'action sur la sécurité routière, la Ville désire offrir gratuitement aux citoyens qui marchent ou qui se promènent à vélo dans les rues le soir, un brassard réfléchissant pour que vous soyez visibles. Vous pouvez vous le procurer à l'hôtel de Ville dès maintenant.



AVIS AUX RÉSIDENTS



La Ville de Lac-Delage désire vous informer que le nouveau développement de la rue du Refuge constitue une copropriété privée. À cet effet, les conteneurs pour les matières résiduelles sont uniquement à l'usage des résidents de la copropriété.

Nous vous demandons de respecter leur propriété privée et de déposer vos matières résiduelles dans vos bacs roulants résidentiels autorisés.

La direction

OFFRE DE GARDIENNAGE

Charles-Antoine Bouchard	418 848-0709
Amélie Matte	418 912-8040 418 316-2528
Alexie Matte	418 912-8040 418 316-2528
Florence Mercier	418 912-8321
Florence Morin	418 848-0807
Fédérique Paradis	418 848-1846
Gaëlle Ricaud	581 984-3475
Émily Grenier	418 928-4952
Florence Lemoine	418 848-0706
Kassandra Blouin-Blais	418 570-4152 418 561-0084 418 848-8929
Lauranne Turgeon	418 848-7812

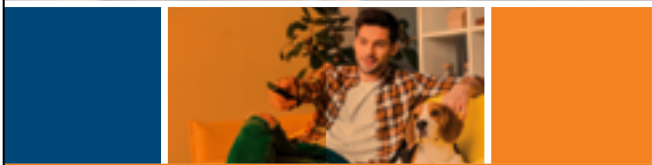


VIDÉO SUR DEMANDE

VOS SÉRIES ET VOS FILMS... TOUJOURS AU BON MOMENT



- ◆ Chaînes sur demande
- ◆ Location de films
- ◆ Rattrapage télé



CCAP CABLE.COM
TÉLÉVISION ♦ TÉLÉPHONIE ♦ INTERNET

418.849.7125
www.ccapcable.com |
20 860, boul. Henri-Bourassa

*** La Vidéo sur Demande est accessible gratuitement à tous les clients télévision de la CCAP qui ont un service Accès numérique et utilisant un terminal de nouvelle génération G6 (4642 et 8642), G8 et G10. Pour accéder au contenu des chaînes sur demande, les clients doivent être abonnés aux chaînes dans leur forfait télé.

ENTRE LAC ET MONTAGNES

Vivez
l'expérience



AU SPA DU MANOIR DU LAC DELAGE

**Promo
estivale**

SOIN VISAGE
CLASSIQUE
60 MINUTES

59\$
PLUS TAXES

PRODUITS
ESTHEDERM SOLAIRE
MAINTENANT DISPONIBLES

INSTITUT
ESTHEDERM
PARIS



SUR RÉSERVATION : 418-848-0691

www.lacdelage.com

